

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4994)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 164

présenté par
M. Raphan

à l'amendement n° 19 de M. Gérard

ARTICLE 8 BIS A

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« pour toutes et tous ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement, qui vise à mieux lutter contre les violences et les discriminations, vise les activités sportives « pour toutes et tous », ce qui s'insère ici assez mal.

Sur le fond, il est précisément question de lutte contre les discriminations : il est donc entendu que toutes et tous seront concernés. C'est l'objet même de l'insertion.

Le présent sous amendement supprime donc cette mention.